



Un Pacte logement-énergie pour les portefeuilles plats

Un Pacte logement-énergie pour les portefeuilles plats

A. Les vertus d'un Pacte	2
B. La rencontre d'acteurs du climat et de la lutte contre la pauvreté	4
C. Un cadre porteur.....	5
D. Des mesures concrètes.....	7

Comme pour la suppression du statut cohabitant¹, un ***Pacte logement-énergie wallon pour les portefeuilles plats***, n'a que des vertus pour les personnes, pour les ménages, pour le portefeuille de l'Etat, pour rencontrer l'urgence des défis climatiques !

Il s'agit **d'un levier prioritaire pour réduire les inégalités et agir concrètement dans la direction de l'éradication de la pauvreté**. Car, depuis toujours et encore de façon plus cruciale aujourd'hui, **l'accès et le maintien dans un logement décent et payable est le premier levier de la sortie de la pauvreté ou de l'évitement de l'appauvrissement**.

¹ <https://www.stop-statut-cohabitant.be/> Un site sur lequel, la suppression du statut cohabitant montre combien ce serait positif pour garantir le droit au logement, l'accès et le maintien dans le logement, et contribuer à agir en faveur des enjeux climatiques.

A. LES 15 VERTUS D'UN PACTE LOGEMENT-ÉNERGIE WALLON POUR LES PORTEFEUILLES PLATS !

1. **L'effectivité du droit au logement** : un réel accès et maintien dans le logement, pour tous les ménages locataires et les ménages propriétaires pauvres. Concrétiser le fait d'habiter un logement, un quartier, une localité, le fait de construire des relations institutionnelles-associatives-personnelles et d'accéder à des services.
2. **Une action sur les capacités de paiement du logement et de consommations énergétiques** (pour se chauffer, s'éclairer, cuisiner, se soigner, bricoler, accéder aux technologies de la communauté, avec parcimonie mais sans souci) au regard des moyens des ménages, tant pour les locataires dans le privé et le public que pour les propriétaires aux revenus faibles. Cette action en amont permet d'éviter **l'endettement, les expulsions**, les déménagements multiples le plus souvent préjudiciables à toutes les parties, ainsi que la peur ressentie tout au long de la vie par rapport au droit structurant d'accès au logement.
3. **Une adaptation des logements aux situations de vie** : donner les moyens de rester propriétaire occupant ou bailleur, en faisant évoluer son logement en fonction de la dimension du ménage tout au long de la vie. Donner les moyens de rester locataire en sécurité, y compris en rencontrant le défi du vieillissement de la population.
4. **Un moyen de rééquilibrer soutien au locatif par rapport à l'appui à la propriété** tout au long de la vie. Chacun – locataire ou propriétaire - doit se sentir **en sécurité** quelle que soit le statut du ménage par rapport au logement qu'il habite. Par ailleurs, l'acquisition d'un logement ne devrait plus être une charge lourde et affaiblissante.
5. **Une contribution forte au droit à l'aisance à travers une meilleure santé mentale et physique**, une meilleure « santé sociale », une confiance en soi et dans les tiers. Le « droit à l'aisance » est un droit nommé et revendiqué par les témoins du vécu/militant.es du RWLP qui dit que les droits suivants ne devraient jamais être une préoccupation permanente : le droit au logement (y compris énergie et eau), le droit à la santé, le droit à la mobilité, le droit à l'alimentation libre et de qualité, le droit à un enseignement gratuit et qui réussit avec toutes et tous, le droit au télécommunication et au digital.
6. **Un levier contre l'appauvrissement et la pauvreté**, en particulier des familles monoparentales, des jeunes, des personnes isolées, des personnes âgées, des familles nombreuses, des chômeur·euse·s, des personnes accueillies dans notre pays, des personnes ayant des parcours complexes (mise en autonomie, prise d'autonomie, sortie de détention, port d'un bracelet électronique, ruptures fortes conduisant à la rue, longues hospitalisations en santé mentale et/ou physique...).

7. **Une action** efficace, par effet indirect, **sur la réduction des marchands de sommeil**.
8. **Une option de gestion plus collective de la société**, articulant le logement à l'aménagement du territoire, à la **mobilité**, à la **proximité des services**, au **tourisme/secondes résidences**.
9. **Une action sur un marché non régulé**, dès lors que logement **ne peut plus être considéré comme un bien marchand** tant il a un impact sur tous les autres droits vitaux individuels et collectifs.
10. **Un combat contre toutes les formes de spéculation** en la matière. La **rareté** particulièrement du logement social public, le manque d'ouverture à la diversité des **manières de se loger** (par ex : l'habitat léger) et des manières d'habiter (par ex. des gens du voyage), la **gentrification**, l'**immobilisation de bâtis vides**, etc. sont des dérives terriblement préjudiciables pour le droit au logement et la mixité sociale. Elles renforcent la spéculation.
11. **Une manière d'affronter les défis climatiques** énormes. Il s'agit d'agir ensemble sur l'habitabilité de la planète pour toutes et tous à travers une politique du logement vertueuse. Notamment en garantissant « la mise en sécurité » aussi des populations les plus vulnérables, premières victimes des effets des changements climatiques que ce soit à travers les inondations, les incendies, et les fortes chaleurs non-régulables dans des logements inadaptés. Et ce au bénéfice de toutes et tous, dans notre région, notre pays, à travers le monde.
12. **Le développement d'emplois** qui font du bien aux gens, à la collectivité, à la planète.
13. **Une politique structurelle de prévention naturelle**. Elle garantira le droit d'habiter avec des effets bénéfiques tout au long de la vie, en particulier pour les enfants et les jeunes. Elle sortira d'un inconfort et des assistances « réparatrices » dégradantes, d'un parcours chaotique que le non-logement ou le mal-logement renforce fortement chez les enfants et les jeunes. Elle contribuera alors réellement à la **réduction des inégalités**.
14. **Un investissement de l'État qui conduit structurellement à des gains financiers**, par une diminution des dépenses compensatoires atteignant peu leur but (puits sans fond). Il entraînera également une diminution des dépenses de sécurité sociale (effets du logement sur la santé), une **réorientation positive des métiers de l'accompagnement** découragés de ne pas/plus trouver de solutions acceptables aujourd'hui.
15. **Une confiance re-nourrie de la population envers l'État et la démocratie**, au bénéfice d'une société plus apaisée, dès lors que l'accès à ce droit devient sécurisé et sécurisant.

B. LES ACTEURS DU CLIMAT ET LES ACTEURS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ L'ONT BIEN COMPRIS !

À la suite de tensions liées à un manque de connaissance et de dialogue, dès 2018, le RWLP et Greenpeace ont cherché à relier les enjeux portés par ces organisations respectives qui, à première vue, portaient des intérêts divergents. Ainsi une première rencontre entre des témoins du vécu/militant.es du RWLP et de Flandre et les travailleur.euses et militant.es de Greenpeace fut organisée sur le Rainbow Warrior à Anvers¹. À son tour, le RWLP accueillera au printemps 2022 près de 80 personnes de Greenpeace à Verviers. Avec l'aide d'acteurs associatifs locaux et dans la suite des inondations, la rencontre/réflexion commune a porté sur les transitions justes.

En parallèle de ces rencontres, avec le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN), le RWLP s'est mobilisé à l'occasion des diverses marches pour le climat.

Il soutient le mouvement des jeunes pour le climat². Il est invité par les grands-parents pour le climat, par Nourrir Liège lors d'un dialogue entre Olivier de Schutter et Christine Mahy en mai 2021. Il travaille notamment avec le Rassemblement wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)³ dont il est membre, le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat dont il fut à l'origine (RWDH)⁴, etc. Lors de la dernière marche pour le climat le 23 octobre 2022, BAPN, le RWLP et d'autres acteurs de lutte contre la pauvreté étaient fortement présents sur la question d'une transition juste à travers le droit au logement.

Dans la foulée d'une rencontre associative portée par l'organisation d'éducation permanente Vivre Ensemble⁵, le RWLP provoquera les acteurs réunis au sein de la Coalition climat pour qu'un travail commun se structure autour d'un pacte logement-énergie. Le défi est relevé. S'engage une année de travail réunissant les acteurs de la Coalition climat -que BAPN et RWLP ont intégré. Ils définiront les grandes lignes d'un tel pacte ! Celui-ci sera présenté le 26 septembre 2023 au monde associatif au sens large. > le texte est disponible sur <https://klimaatcoalitie.be/>⁶

Il est le fruit d'un consensus entre ces acteurs différents et pourtant nécessairement complémentaires, de toutes les régions du pays. Chacun-e est invité-e à s'en saisir et à en préciser les contours en fonction des particularités régionales.

De cette convergence des luttes avec un objectif ciblé, le RWLP décline un *Pacte logement-énergie wallon pour les portefeuilles plats*, dont il définit les lignes principales ci-dessous.

¹ Le Rainbow Warrior, 3 et 4 octobre 2019 : <https://www.rwlp.be/index.php/accueil/positionnement-politique-du-rwlp/890-la-question-de-la-justice-sociale-dans-le-champ-climatique?highlight=WyJyYWluYm93Ii0>

² Article dans *Le Soir* : <https://www.rwlp.be/index.php/ressources/medias/846-interview-croise-de-christine-mahy-et-d-adelaide-charlier-youth-for-climate?highlight=WyJjaGFyYm93Ii0>

³ <https://www.rwade.be/contact/>

⁴ <https://rwdh.be/>

⁵ Une co-intervention de Nicolas Van Nuffel (CNCD-11.11.11) et Christine Mahy (RWLP) : « *Urgence sociale, urgence climatique ?* » sur <https://archives.vivre-ensemble.be/we-wanne>

⁶ <https://klimaatcoalitie.be/fr/presentation-du-pacte-logement-energie/>

C. **UN PACTE LOGEMENT-ÉNERGIE WALLON POUR LES PORTEFEUILLES PLATS SE CONCRETISERA REELLEMENT SI UNE SÉRIE DE DÉCISIONS SONT PRISES POUR CRÉER UN CADRE PORTEUR FORT ET DÉTERMINÉ, EN ACTION SUR LE COURT ET LE LONG TERME. CELLES-CI DEVANT ÊTRE ASSORTIES D'UNE SÉRIE DE MESURES CONCRÈTES** (détaillées en point D).

Des cadres politiques, institutionnels et sociétaux au service d'une vision et

Le RWLP demande :

✓ Que le principe d'un *Pacte logement-énergie wallon pour les portefeuilles plats* (le Pacte) soit **endossé par tous les partis politiques et ainsi intégré dans le programme de la future coalition en se trouvant au cœur de la déclaration de politique régionale**. Choisir de se réunir autour de cet intérêt supérieur conduirait à des impacts positifs concomitants :

- sur la réduction des inégalités pour une réelle sortie de la pauvreté ou un évitement de l'appauvrissement,
- sur les enjeux climatiques par la réduction des gaz à effet de serre,
- sur le développement de la Wallonie à travers la formation et l'emploi (des emplois qui font du bien),
- ainsi que sur la confiance des citoyen.nes dans un projet avec une visée commune claire au bénéfice de la démocratie.

✓ **Que le Pacte constitue le fil rouge d'un futur Plan de sortie de la pauvreté (PSoP)**, qui lui-même devrait se construire autour de quelques mesures structurelles fortes et être annoncé dans la future déclaration de politique régionale.

✓ Que la structuration du futur gouvernement qui mettra en œuvre une telle ambition, s'organise autour **d'une articulation forte et permanente entre le pilotage de la politique du logement, de la politique énergétique en lien avec le logement, de l'aménagement du territoire, des politiques sociales en rapport avec le non-logement et le mal-logement**. Par voie d'incidence, que tout soit mis en œuvre pour que les administrations, les institutions parapubliques et autres acteurs privés, publics et associatifs, puissent s'appuyer sur des moyens suffisants, des dynamiques réellement transversales facilitées et sur une simplification administrative accélérée. Il s'agit de pratiquer l'inverse des silotages et des complexités trop connus aujourd'hui.

✓ Que la future coalition wallonne se considère investie et responsable d'une réelle mobilisation et coordination pour atteindre les objectifs du Pacte, **du niveau communal au niveau fédéral et européen**, afin que des décisions cohérentes et des moyens importants soient mobilisés.

- ✓ **Que le droit au logement prime dans toutes les décisions prises**, sortant le bien qui permet l'exercice de ce droit d'une marchandisation non-régulée, d'un détournement de sa fonction initiale (à travers la captation débridée et excessive par le tourisme et la seconde résidence) et de la spéculation qui participe à intensifier les inégalités et une rareté aggravée. Ces errements ont des impacts négatifs sur le droit au logement, tant dans le champ acquisitif que le champ locatif.
- ✓ Que la voix et les savoirs des acteurs de terrain en relation directe avec les populations, ainsi **que la propre voix et les savoirs de ces premier·ière·s concerné·e·s par un droit au logement inexistant, amputé, angoissant, appauvrissant, affaiblissant l'accès aux autres droits, soient considérés comme indispensables pour la prise de décisions adaptées**. Car il s'agit de ne pas passer à côté de l'objectif d'un tel Pacte, à savoir (r)établir une justice dans le champ de la transition en garantissant le droit au logement. Ainsi le Pacte porté par un gouvernement devra allier des mesures collectives, nouvelles, transgressives, réfléchies et travaillées avec et au bénéfice de ces personnes.
- ✓ **Qu'un tel Pacte accélère la cadence de rénovation des logements, s'appuyant principalement sur le bâti existant public et privé, en mobilisant un ensemble de dispositifs existants et à compléter**. Cette rénovation doit reposer sur des aides qui dépassent largement l'unique système des primes individuelles qui ne profitent que très peu aux populations visées, soit parce qu'elles dépendent d'un bailleur, soit parce que cela implique une capacité financière pour avancer le coût des travaux, soit du fait de la complexité administrative et de la mise œuvre. Les expérimentations et processus actuels évalués qui démontrent leur pertinence en rencontrant tout ou partie de ces objectifs devant être l'objet d'une consolidation et d'un point d'appui pour faire plus, mieux et plus vite.
- ✓ **Que la relation propriétaire-locataire, autant dans le champ privé que public, soit (re)pensée et (re)travaillée dans le cadre de ce « nouveau contrat social et environnemental » inévitable car vital pour tout le monde**. Les droits au logement et à un environnement sain sont aujourd'hui indissociables. C'est pourquoi l'innovation doit être au rendez-vous. Les coûts des rénovations à venir ne peuvent être répercutés sur les ménages les plus faibles, qu'ils soient locataires ou propriétaires.
- ✓ **Qu'une évaluation constante des dispositifs et des résultats existe et soit balisée par des critères clairs qui portent sur la réduction des inégalités effective**.

D. CONCRÉTISER UN PACTE LOGEMENT-ÉNERGIE POUR LES PORTEFEUILLES PLATS PASSE PAR DES MESURES CONCRÈTES.

Ces mesures sont toutes nécessaires et cumulatives si l'ambition d'agir fortement sur une transition juste garantissant le droit au logement pour toutes et tous est recherché. 18 mesures principales sont abordées ici, sans prétendre à l'exhaustivité.

Le RWLP demande :

1. **Plus de logements sociaux-publics, plus vite.** Cela passe notamment par :
 - la mise en place, par les communes, d'une charge d'urbanisme dans tout nouveau projet immobilier. Les conditions de cette charge seront à définir en fonction de l'envergure du projet et de la situation communale, sachant que les objectifs quantitatifs à atteindre doivent être ambitieux ;
 - l'amplification des acquisitions de logements privés par les sociétés de logements publics ;
 - un droit de préemption des communes et des opérateurs publics pour permettre en cas de vente du bien, d'augmenter le parc social-public.
2. **Les logements passoires non, des logements insalubres non... mais il faut garantir la protection des locataires pris au piège d'un manque de logements payables et décents.** Tout doit être mis en œuvre pour que le « nouveau contrat social et environnemental » soit appliqué au bénéfice de ces populations victimes depuis trop longtemps d'une politique du logement incomplète et défaillante vis-à-vis d'eux. C'est pourquoi le dialogue avec les propriétaires de tels logement et un soutien pour une amélioration est primordial. En aucun cas les locataires de ces logements ne peuvent se voir mis à la rue par manque de proactivité publique. Il s'agit de développer des solutions en amont sans attendre les crises.
3. Un rôle renforcé pour les **agences immobilières sociales (AIS)** en matière de rénovation énergétique, en **renforçant leur financement** qui leur permettra de garantir un loyer social différencié du loyer privé, en les formant et les soutenant pour l'**accompagnement technique** des rénovations des biens conventionnés. Ceci doit être inclus dans un cadre qui conforte/ramène les AIS dans leur mission de « socialisation » de logements privés à des prix et localisations adaptées aux ménages à faibles revenus.
4. Une **politique active de prévention et d'accompagnement¹ pour traverser les moments charnières d'un parcours de vie** (mise en autonomie, prise d'autonomie des jeunes placés, sortie de détention, port d'un bracelet électronique, ruptures fortes conduisant à la rue, longues hospitalisations en santé mentale et/ou physique...). Une intervention financière peut s'avérer nécessaire pour éviter le

¹ <https://rwdh.be/ressource/etude-les-expulsions-domiciliaires-en-wallonie-premier-etat-des-lieux/>

sans abrisse au travers d'un fonds de soutien aux bailleurs². L'intensification du soutien financier aux projets *Housing First* s'impose non plus à la marge mais comme une politique du logement qui apporte des réponses structurelles durables. Ceci en articulation avec la recherche de propriétaires solidaires³ adhérents, ainsi qu'avec les acteurs en charge du logement social-public. Et plus ces logements seront de qualité jouant leur rôle de prévention naturelle, plus ce sera soutenant pour toutes les parties.

5. L'autorité publique doit réserver **un accueil constructif aux initiatives publiques et/ou privées innovantes** qui sont de nature à mobiliser du logement de qualité, vite et bien, **au bénéfice des personnes/ménages à faibles ressources et au bénéfice des jeunes**⁴. C'est aujourd'hui l'esprit qui prévaut dans des projets « particuliers » au sein des associations de promotion du logement (APL) et dans certaines AIS. Soutenir ces démarches par la mise en place de cadres souples, en compléter les moyens financiers à travers les alliances de terrain, ainsi qu'investir dans la rénovation/innovation est une position responsable pour rencontrer l'urgence criante de l'accès au logement, en quantité, en qualité et en diversité.
6. **Un encadrement des loyers** pour permettre de réel accès et maintien dans le logement, pour tous les ménages locataires ! Et un système de location conventionné obligatoire avec des plafonnements pour toute situation de rénovation du bien mis en location. Le logement est bien essentiel et doit pouvoir être régulé. La rénovation énergétique ne peut pas conduire les locataires vulnérables à la rue. Une obligation à la rénovation risque de provoquer des ventes « forcées » de biens qui seront soustraits à la location pour un public captif des logements passoires. Il est indispensable d'anticiper pour prévenir de tels effets pervers.
7. **La reprise de l'interdiction d'indexation des loyers des logements passoires en PEB F ou G, et de la modération à 50% pour PEB E, 75% pour PEB D.** Il s'agit de considérer la non indexation comme une mesure réparatrice de la surcharge du coût de l'énergie pour les locataires occupants et comme une mesure incitative à la rénovation. Ceci doit être assorti d'une évaluation/révision dans la manière dont les PEB sont calculés.
8. **L'orientation prioritaire des primes et aides à la rénovation énergétique** vers les propriétaires occupants ou bailleurs à faibles revenus. Il est impératif que les soutiens apportés soient prioritairement **dirigés vers les propriétaires les plus précaires**. Des dispositifs régionaux de soutien spécifique doivent permettre l'accès

² <https://www.lesoir.be/515524/article/2023-05-25/bruxelles-interdit-les-expulsions-domiciliaires-en-hiver>

³ <https://proprietairesolidaire.be/>

⁴ Voir la position des Conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse et du Délégué général aux droits de l'enfant ; les travaux de l'ASBL RTA et du RWLP ; les initiatives innovantes prises sur le terrain ; les projets pertinents qui ne voient actuellement pas le jour par manque de réceptivité/proactivité du pouvoir public et/ou pour cause de cadres rigides.

aux prêts 0% pour les populations les plus fragiles. La progressivité des interventions doit être maintenue et les effets Matthieu⁵ limités.

9. Un engagement fort pour permettre la cohabitation et la colocation porté par les instances régionales et auprès du gouvernement fédéral. Le partage de logements, des charges, la fin de l'isolement, un allègement de la charge mentale, des espaces de vie mieux investis, mais aussi des effets indirects comme la lutte contre les marchands de sommeil sont autant d'effets bénéfiques naturellement possible avec la suppression **du statut de cohabitant**.
10. Le développement **de nouvelles formes alternatives de l'habiter**. Celles-ci doivent être mises en lien direct avec un moindre impact énergétique (voir l'habitat léger⁶, ...) mais également avec une **meilleure maîtrise de la gestion public foncière**. L'intensification du soutien aux Community Land Trust et aux coopératives immobilières s'impose pour ce faire.
11. **Un service d'accompagnement technico social** doit être développé et accessible dans chaque commune de Wallonie pour soutenir les habitants dans leur projet de rénovation sur l'entièreté du projet. Les locataires doivent bénéficier d'un soutien particulier y compris celui de pouvoir interpellier leur propriétaire bailleur pour activer la rénovation de leur logement. Ce soutien peut être collectif à l'échelle d'un quartier et s'inscrire dans un processus de dialogue constructif avec les bailleurs et les autorités compétentes.
12. La révision en profondeur du **chèque habitat** (aide aux propriétaires), **notamment** en abaissant le plafond maximal des revenus afin de mobiliser ces moyens vers des dispositifs qui renforcent le droit au logement pour les ménages à faibles ressources (dans l'acquisitif comme dans le locatif).
13. Du changement dans les **droits d'enregistrement** à l'acquisition d'un bien. Ils doivent être **différenciés et progressifs** en fonction du prix d'achat du bien immobilier en exonérant la tranche de revenus la plus basse.
14. L'engagement des autorités à **limiter le nombre de secondes résidences, de gîtes, de locations types Airbnb...** dès lors que ceux-ci limitent d'autant le logement principal et l'accès de celui-ci aux populations locales. Les prix flambent et le nombre de logements disponibles pour les résidences principales diminue. Les règlements communaux qui concernent tant le marché acquisitif que locatif doivent être adaptés ainsi que les outils fiscaux au service du droit au logement pour toutes et tous.

⁵ Ceux qui sont les plus dotés tendent à accroître leur avance sur les autres. L'effet Matthieu est un concept – utilisé en sociologie des sciences, puis des apprentissages. Voir www.scienceshumaines.com/l-effet-matthieu_fr_39923.html

⁶ <https://logement.wallonie.be/fr/actualite/habitation-legere-en-wallonie>

15. L'aménagement du territoire en lien avec l'urbanisme au sein des communes doit veiller au **mieux à limiter la dispersion des habitats et permettre la re-densification du bâti**, en concertation avec les populations locales. Une attention particulière au risque de gentrification doit être fortement portée. Cette re-densification dans les zones rurales et péri-urbaines doit se faire dans le cadre d'un travail sur les relocalisations des services publics et des commerces de proximité, et l'investissement dans la mobilité des transports publics. Cette densification ne peut se faire au détriment de renforcement d'un accès pour tous et toutes aux espaces verts.
16. **L'application des sanctions dissuasives pour les propriétaires de bâtiments vides et inoccupés.** Les amendes ainsi perçues doivent servir à financer le Pacte. Quant à la loi sur la réquisition et les actions en cessation, elle est largement sous utilisée par les pouvoirs publics. Elle devrait être plus systématiquement utilisée en cas de refus des travaux. Cette mesure doit être assortie de propositions accompagnées par un opérateur de logement social-public dès lors qu'il est constaté que derrière le logement vide se trouve un propriétaire désargenté.
17. **Un plan d'investissement massif** de long terme dans la rénovation du bâti et l'effectivité du droit au logement sécurisé pour toutes et tous, doit mobiliser toutes les sources de financement et tous les leviers possibles notamment via une fiscalité juste, la fiscalisation via la globalisation des revenus, la taxation des surprofits, l'intensification de la poursuite de la fraude fiscale, et via des financements européens spécifiquement destinés aux populations les plus précaires⁷.
18. **Une fiscalité globalisée et différenciée.** Une fiscalité différenciée doit être établie selon la nature du bâti à destination d'une résidence principale occupée par son propriétaire ou d'une seconde résidence ou d'un bien mis en location. Il faut également prendre en compte les revenus immobiliers comme les autres revenus du capital aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques⁸.

⁷ Le RWLP se réfère au mémorandum du Réseau pour une justice fiscale (RJF) dont il est membre. Plus d'infos sur <https://www.reseaujusticefiscale.be/>. Il se réfère à la position de la coalition Corona dont il fait partie également. Plus d'infos sur <https://www.coalitioncorona.be/La-justice-fiscale>

⁸ <https://inegalites.be/Qui-sont-les-bailleurs-en-Belgique>

CONTACTS

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté • 12 rue Marie Henriette • 5000 Namur •
Tél: 081/31.21.17

Animatrices politiques Logement-Energie : Marie-Claude Chainaye ·
mc.chainaye@rwlp.be • Amandine Poncin · a.poncin@rwlp.be • **Secrétaire générale** :
Christine Mahy · c.mahy@rwlp.be



**Un Pacte
logement énergie
pour
les portefeuilles plats**

